

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2016

(séance n° 21)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 19 février 2016 à 18 heures en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (15 présents, 8 personnes représentées, 4 absents) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT (arrive à 18h30), André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Sébastien JACQUES, Hervé CORON (conseillers délégués), Josette DEFERT, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Pascal PINGLIEZ (arrive à 18h22), Jacques GUILLOT, Isabelle GRANDVAUX

Excusés et représentés :

Danièle CARDON représentée par Catherine CATHENOZ
Christine GRILLOT représentée par Christelle MORBOIS
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Dominique BONNET
Jacky REVERCHON représenté par André JOURD'HUI
Lionel GUERIN représenté par Jean-Jacques DE VETTOR
Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François GAILLARD
Roland CHAILLON représenté par Jacques GUILLOT
Agnès MILLOUX représentée par Isabelle GRANDVAUX

Absents : Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Stéphane MACLE, Jérémy SAILLARD

L'heure prévue de début de la séance de conseil municipal étant dépassée (il est 18h10) et le quorum n'étant pas atteint, Monsieur Guillot explique que ce conseil est mal placé, qu'il a été convoqué dans la précipitation, qu'il vient de faire 400 km pour pouvoir y assister et être à l'heure, que l'on est en pleine vacances scolaires et que cela n'a pas été réfléchi.

Monsieur le Maire répond qu'au dernier conseil communautaire, il a été demandé aux conseils municipaux de se prononcer rapidement sur l'évolution du schéma départemental de coopération intercommunale, que ce conseil a été posé en vue de répondre aux questions des élus du conseil communautaire d'il y a 10 jours, et que lundi matin 22 février 2016, il y a une réunion en Préfecture du groupe de travail « communauté de communes du Comté de Grimont, communauté de communes de Champagnole, communauté de communes d'Arbois, communauté de communes de Salins et communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille » sur l'évolution du territoire. Il était donc judicieux, avant que ce groupe se réunisse, que les élus de Poligny puissent débattre sur l'avenir de leur territoire. Ce conseil municipal est du à la précipitation des événements, ce n'est pas une volonté délibérée d'ennuyer les élus, ce n'est pas une réunion sans intérêts qui a pour vocation de précipiter les choses. Monsieur le Maire regrette que l'on fasse une réunion en cette période de vacances scolaires mais cela n'était pas prévu.

Monsieur Guillot demande combien d'élus ont demandé à ce que le positionnement pris en décembre par le conseil municipal soit revu ?

Monsieur le Maire répond que le débat ne doit pas être entamé avant que ne débute le conseil municipal et que l'on attend l'arrivée d'au moins un conseiller afin de respecter le quorum.

Monsieur Guillot demande si le conseil conserve sa position au cas où le quorum ne soit pas atteint et que l'on ne puisse pas débattre

Monsieur le Maire répond qu'il reconvoquera alors un conseil la semaine prochaine.

Monsieur Guillot demande ce qu'il se passerait si un conseiller n'arrivait pas dans les instants à venir ?

Monsieur le Maire répond qu'alors il serait dans l'obligation d'annuler ce conseil. Toutefois, Monsieur le Maire ajoute que Mademoiselle Lambert a été jointe par téléphone et arrivera dans les 10 minutes.

Monsieur Guillot répond qu'il veut bien faire preuve de bonne volonté et attendre l'arrivée de Mademoiselle Lambert.

Monsieur Pingliez arrive à 18h22, le quorum étant réuni, la séance peut débiter.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux d'avoir patienter et ouvre ce conseil municipal extraordinaire : il propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Pascal PINGLIEZ s'il est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Pascal PINGLIEZ répond que oui.

1/ Compte rendu de séance du 22 janvier 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu de séance ?

Monsieur Guillot dit que page 4, il a voulu dire qu'il y avait possibilité de densifier les constructions vers le Saint Esprit tout en précisant qu'il s'agissait de la rue des Moulins.

Monsieur le Maire répond qu'à chaque compte rendu, il y a toujours des remarques très pointilleuses et que l'on ne sera plus, désormais, à la virgule près, ce n'est pas possible : nous essayons toujours d'être au plus juste, nos services font de leur mieux, le compte rendu prend une journée complète de rédaction, nous n'avons pas les moyens nécessaires pour faire mieux. Monsieur le Maire ajoute qu'il a bien entendu la remarque toutefois.

Monsieur Guillot répond qu'il a bien entendu lui aussi ce qui venait d'être dit mais que dans son esprit, le fait de seulement dire que la densification des constructions pouvaient avoir lieu vers le Saint Esprit n'avait pas la même connotation que ce qu'il voulait dire exactement. En effet, il se souvient d'une conversation qu'il a eu il y a de nombreuses années dans ses vignes sises dans les monts d'Arbois, avec Monsieur Tinguely, ancien Maire de Poligny : ce dernier souhaitait réaliser des constructions sur les terres de Monsieur Guillot alors qu'il avait la possibilité, selon Monsieur Guillot, de densifier le tissu bâti à proximité du couvent du Saint Esprit. Mais cette idée avait choqué Monsieur Tinguely, elle était apparue anticléricale. Monsieur Guillot précise donc que pour lui, la proximité du Saint Esprit correspond à la rue des Moulins.

Monsieur le Maire répond que la prise de note et la rédaction du compte rendu sont de plus en plus complexes, que certains conseillers sont à la virgule près sur un compte rendu de plus de 10 000 mots et qu'il n'est pas sûr que dans les mandatures précédentes, les comptes rendus aient été aussi détaillés et précis. Les comptes rendus font plus de 40 pages parfois, il faut donc être indulgent.

Monsieur Guillot reconnaît le travail indéniable fait par les services.

Sans question supplémentaire de l'assemblée, **Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la séance du 22 janvier 2016 : adopté à l'unanimité des voix.**

2/ Schéma départemental de coopération intercommunale

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L5210.1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 33 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Le SDCI prévoit :

- la couverture intégrale du territoire par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales par la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres ;
- les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et des syndicats existants par la suppression, la transformation ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Par délibération du 11 décembre dernier :

- le conseil municipal s'est prononcé CONTRE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet du Jura prévoyant, concernant la communauté de communes du Comté de Grimont Poligny, une intégration dans un nouvel EPCI regroupant 141 communes, 46 003 habitants avec une densité de 36.9 h/km², avec les communautés de communes : CC Arbois Vignes et Villages pays de Louis Pasteur, CC Champagnole Porte du Haut Jura, CC plateau de Nozeroy, une partie de la CC des Coteaux de la Haute Seille (communes de Saint Lamain, Passenans, Frontenay, Ménétru Le Vignoble, Ladoye sur Seille, Château Chalon Blois sur Seille, la Marre, et Bonnefontaine),

CONSIDERANT le document réalisé par des élus de la communauté de communes du Comté de Grimont, intitulé « Etude de l'Intercommunalité Jura Centre, proposition pour une alternative à cette intercommunalité » faisant apparaître de nombreuses interrogations sur la pertinence de ce territoire.

Cet EPCI ne présentait pas de cohérence territoriale et spatiale suffisante, mais au contraire, des forces de dispersion nombreuses : dimension spatiale, ruralité, bassins de vie distincts, barrière géographiques, pas d'identité commune, pas de pôle d'emploi représentant une force de concentration sur le territoire.

• le conseil municipal était favorable à un rapprochement avec la Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages pays de Louis Pasteur, et est ouvert aux discussions avec la Communauté de Communes de Salins les Bains et la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille.

Toutefois, sur demande d'un certain nombre de maires de la CCCGP, il nous est demandé d'affiner les choix concernant les évolutions possibles de notre territoire.

Après réflexion des élus il est à noter, de par sa densité de population, que la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny (10 122 habitants) est considérée par cette loi comme ayant une taille suffisante, que le réel bassin de vie de cet EPCI reste dans le périmètre actuel, et que la démographie est relativement homogène avec le bourg centre assurant un bon équilibre avec les petites communes rurales, pas trop vaste pour en faciliter la gestion et le suivi des projets, comprenant des collectivités avec des centres d'intérêts communs dans de nombreux domaines.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au conseil municipal de considérer que :

Le schéma départemental d'intercommunalité soit modifié pour notre territoire, afin que la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny reste suivant le même périmètre qu'aujourd'hui, du fait qu'elle répond aux exigences de la loi NOTRe et ne souhaite pas évoluer.

La Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny peut cependant accueillir tout ou partie des communes qui se trouveraient dans des limites de continuités territoriales.

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil communautaire, il y a environ une dizaine de jours, différents élus ont émis l'idée de se positionner par rapport à notre territoire : actuellement, il y a une vraie sérénité au sein du conseil communautaire de Grimont, un véritable esprit communautaire s'est développé, chacun des élus s'exprime sur tous les sujets en étant écouté par ses compères. Les élus du territoire ne sont pas hostiles pour engager des discussions avec leurs partenaires mais n'ont pas été sollicités pour être rejoints par leurs voisins. Il est possible de s'autoriser à réfléchir avant de franchir le pas du mariage avec les voisins. Il y a actuellement 10 500 habitants sur le territoire de Grimont, qui peuvent évoluer vers 11 000 à 12 000 habitants si certaines communes des Coteaux de la Haute Seille rejoignent Grimont. La population est tout à fait respectable pour une communauté de communes jurassienne : nous sommes sur un territoire rural, il y a seulement 2 communautés de plus de 20 000 habitants dans le jura, la majorité des communautés avoisine les 7 000 habitants donc Grimont est dans la partie haute de population.

Au sein de la communauté de communes du Comté de Grimont, les élus se sentent écoutés, il n'y a pas de tension entre villages et bourg centre. Grimont est un poids lourd économique et démographique dans le jura. Dans les années à venir, il y aura peut être la perte du département mais la région ne pourra pas gérer à distance l'ensemble de ses compétences : la région aura forcément des antennes régionales sur les territoires, nous n'avons pas à craindre l'avenir, Poligny est connu et reconnu au niveau national.

Mademoiselle Lambert arrive à 18h30.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que l'idée est de maintenir un territoire homogène car nous en avons la capacité, et de ne pas fermer la porte aux autres communes ou communautés de communes, qui voudraient nous rejoindre. Les élus se sentent bien à Grimont, ils ont confiance, peuvent échanger sans crainte. Dans l'hypothèse où les communautés de communes d'Arbois et de Salins voudraient nous rejoindre toutes les deux, il pourrait y avoir un éclatement de la communauté de communes du Comté de Grimont : en effet, certaines communes ont émis le souhait de quitter Grimont car leur bassin de vie était plus proche d'autres bourgs centres.

Monsieur le Maire ajoute qu'il fait partie de ceux qui pense que l'on a un territoire à échelle humaine avec 10 500 habitants, que l'on a de l'espace et que notre département est rural et n'exige pas un regroupement immédiat. Toutefois, le débat est ouvert, chacun peut alors s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Guillot dit que ce qui le choque le plus, c'est la girouette, le changement d'avis par rapport à ce qui a été voté au dernier conseil communautaire et au dernier conseil municipal :

- lors du dernier conseil communautaire, il y eut unanimité sauf une abstention pour un rapprochement avec Arbois, une ouverture à Salins et aux communes de la Haute Seille. Le seul qui s'est abstenu était le résident de Grimont qui était favorable à la grande communauté de 141 communes proposée par le Préfet dans son schéma départemental.

- lors du conseil municipal du mois de décembre, la même chose a été votée, le Maire ayant indiqué sa position à l'assemblée.

Monsieur le Maire répond qu'il comprend, mais qu'il est possible d'évoluer dans la réflexion car on construit l'avenir.

Monsieur Guillot dit que la communauté de communes du Comté de Grimont était 13^{ème} en terme de population sur 109 au niveau régional.

Monsieur Gaillard répond que non, que la 13^{ème} place aurait été occupée en terme de population, par la grande communauté de 141 communes proposée par le Préfet dans son schéma régional.

Monsieur Guillot répond que ce qui le gêne le plus, ce sont les imprécisions du Maire concernant le nombre d'élus communautaires qui souhaitent une révision de la position du conseil municipal. Il demande s'il est important de suivre seulement 4 ou 5 élus ?

Monsieur le Maire répond qu'il existe des votes des conseils municipaux des communes membres de Grimont, des délibérations et qu'en tant que démocrate, il a accédé à la demande des élus communautaires. Nous avons 2 mois pour définir notre prochain territoire, chacun a donc le droit de donner son opinion.

Monsieur Guillot demande pourquoi il y a revirement de position alors que cela a été voté au conseil municipal et au conseil communautaire avec tous les éléments nécessaires pour prendre une décision ?

Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre de communes ont délibéré pour modifier leur positionnement et qu'il a accepté de proposer ce débat également au sein du conseil municipal. Il explique qu'il a toujours eu une position contre cette grande communauté de communes proposée par le Préfet, qu'il a toujours dit qu'il n'y avait pas assez de vision d'avenir sur ce dossier et qu'on ne sait pas comment seront structurés nos territoires demain. Aujourd'hui, nous avons un schéma départemental de coopération intercommunale qui indique un éclatement de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille, libre à ces communes de venir rejoindre Grimont. Le territoire d'Arbois n'a pas frappé à notre porte pour nous rejoindre.

Monsieur Aubert dit que, d'après ce qu'il lit dans les journaux, Arbois est divisé.

Monsieur le Maire dit qu'il y a une commission de travail organisée lundi matin 22 février en préfecture sur l'avenir des Coteaux de la Haute Seille, de Grimont, de Champagnole, de Nozeroy, d'Arbois, de Salins, en présence d'un représentant de l'Etat, du président de l'association des maires du jura et de conseillers départementaux. Il est important d'être porte parole des élus du territoire mais nous ne sommes pas à la fin des propositions qui seront encore faites d'ici fin mars. La communauté de communes de Salins a voté pour un rassemblement avec Champagnole dans un premier temps et aujourd'hui se demande si elle veut aller rejoindre dans son intégralité, Arbois et Poligny. La situation est complexe. On ne sait pas ce que sera l'avenir.

Madame Lang pense que si les communautés ou communes voisines ne demandent pas expressément à rejoindre Grimont, cela est dommage.

Monsieur le Maire répond que la coordination avec Poligny-Arbois et Salins restera quand même, que le Pays du Revermont restera lui aussi, que ces 3 communautés travailleront ensemble sur des dossiers communs. Le bourg centre va certes transférer progressivement ses compétences à la communauté de communes mais il y aura également un transfert des financements. Certains élus craignent que la Région ne finance que les grands territoires de demain mais aujourd'hui, la Région n'apporte pas d'argent direct à Grimont mais elle investit à Poligny par le biais des structures régionales présentes que sont le Lycée et l'ENIL. Monsieur le Maire remercie la Région pour ces 20 millions d'euros d'investissement régionaux sur la ville. Sur l'enveloppe régionale de 300 000 € pour 4 ans pour les 3 communautés de Grimont, Arbois et Salins, il n'a pas été dépensé la totalité de la somme prévue. Les compétences régionales que sont le transport, le développement économique, la formation professionnelle, ne sont pas liées aux communautés de communes. Quant au département, il est probable que la compétence sociale aujourd'hui départementale, soit transférée aux communautés de communes et à la région. Sur les 17 ou 18 communautés présentes demain, 10 auront moins de 10 000 habitants. S'il y avait une vraie volonté de faire des blocs de 50 000 habitants, le Préfet aurait divisé le département en 4 communautés seulement.

Monsieur De Vettor rappelle que beaucoup de choses se sont faites dans la précipitation : sur la gouvernance, on ignore si le siège d'une communauté Grimont-Arbois Salins se trouverait à Arbois ou non. On ignore également si Salins veut rejoindre Poligny ou pas. Pour ces raisons, Monsieur De Vettor s'en tiendrait à la position de dire que pour l'instant, la communauté de communes de Grimont est assez grande toute seule et que viendront la rejoindre, ceux qui le veulent

Monsieur Gaillard ajoute qu'il y a certes des changements d'orientations mais qu'il y a depuis début janvier des réunions quasiment chaque semaine à la préfecture sur le schéma de coopération intercommunale. Arbois veut bien rejoindre Poligny mais n'a pas l'intention de rejoindre la Haute Seille, la Haute Seille voudrait un transfert du bloc entier de communes et non un éclatement vers plusieurs communautés, Salins demande à réfléchir le transfert de la Haute Seille a lieu en un seul bloc, la Haute Seille veut bien rejoindre Poligny et Arbois mais est réticente sur Salins. Cela est compliqué. D'autant plus que de nombreuses communes extérieures à la communauté mais proches de Grimont ont des enfants scolarisés à Grimont et cela coûte 60 000 € aux communes de Grimont (il y a 110 enfants hors territoire), si bien que 70 % des Maires de Grimont sont favorables à l'accueil des Coteaux de la Haute Seille.

Monsieur le Maire rappelle que seule la communauté des Coteaux de la Haute Seille a sollicité son rattachement à Grimont car il y a la volonté de choisir entre Grimont et Bresse Revermont.

Monsieur Guillot répond qu'il entend les arguments sur l'incertitude du positionnement des autres communautés de communes. Dans la délibération proposée ce soir, il est précisé que la communauté de Grimont veut rester seule ce qui signifie que les arguments proposés en décembre dernier étaient fallacieux. Nous allons avoir une petite communauté si l'on reste seuls.

Monsieur Gaillard répond que dans le jura, il y a 2 communautés d'agglomération (Lons et Dole), 2 communautés de 23 000 et 19 000 habitants (Haut Jura Saint Claude et Champagnole) et 14 autres communautés beaucoup moins peuplées. Grimont serait la 3^{ème} communauté du département, aujourd'hui elle est la 6^{ème}. Le Préfet accepte que 12 ou 13 communautés restent seules.

Monsieur Guillot répond que dans la délibération proposée ce soir, on exclut une partie des communes de la Haute Seille, Arbois et Salins.

Mademoiselle Morbois répond que les communes qui veulent nous rejoindre doivent être limitrophes.

Monsieur Guillot ajoute qu'il partage la mise en avant par le Maire, des atouts de la communauté de communes du Comté de Grimont. Mais à Arbois, il y a aussi un atout qui est le vin qu'il ne faut pas négliger, tout comme à Château Châlon. Ce serait logique qu'ils se joignent à Grimont sans exclure Salins qui est en train de monter en puissance avec le patrimoine mondial. Il ne faut pas oublier que l'on travaille déjà ensemble. Nous avons besoin d'attirer des touristes, ce serait un atout supplémentaire pour Poligny.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui, ce schéma pourrait exister mais Salins n'est pas prêt pour accueillir la Haute Seille et la Haute Seille n'est pas prête à accueillir Salins. Il ne faut pas subir mais exister. La communauté de Grimont travaille en pleine harmonie dans un territoire qui peut rester seul et si les voisins veulent nous rejoindre, ils seront les bienvenus.

Monsieur Gaillard ajoute que la Haute Seille voudrait rester seule pour évoluer dans les 3 ans à venir en connaissance de cause mais cela n'est pas autorisé par la loi.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Guillot s'il sait ce à quoi aspire la Haute Seille ?

Monsieur Guillot répond que la Haute Seille est favorable à rejoindre Grimont.

Monsieur Gaillard ajoute que la Haute Seille est favorable à rejoindre Grimont certes, mais également Arbois pour une partie des conseillers.

Monsieur Jourd'hui explique que lorsque l'on a parlé de ce schéma en décembre dernier, on ne connaissait pas la position de Salins, or aujourd'hui, on sait que Salins a 3 possibilités de fusion.

Mademoiselle Lambert précise que depuis le mois de décembre dernier, plusieurs réunions de travail ont eu lieu en Préfecture qui ont fait évoluer les choses : nous avons besoin de temps pour analyser les situations, restons seuls pour l'instant et l'on appréciera comment évoluer sans toutefois fermer les portes à personne.

Madame Lang rappelle que lors du 1^{er} vote sur ce sujet, la peur était grande de rejoindre la communauté de 141 communes prévue par le Préfet.

Monsieur le Maire précise que dans le groupe de travail de la CDCI sur l'évolution de notre territoire, les élus ont émis l'idée de ne pas rejoindre la grande communauté. Même si le Préfet a le pouvoir de passer outre, les élus espèrent qu'il les écouterait.

Monsieur De Vettor pense que s'il n'y a pas de positions communes des communautés, le Préfet tranchera.

Monsieur Aubert pense lui, que les élus ont la chance de débattre sur un sujet aussi important alors qu'ils n'ont pas eu cette chance en ce qui concerne le découpage des cantons électoraux des départementales.

Monsieur le Maire salue le travail de Monsieur le Préfet sur le SDCI et propose « que le SDCI soit modifié pour notre territoire, afin que la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny reste suivant le même périmètre qu'aujourd'hui, du fait qu'elle répond aux exigences de la loi NOTRe et ne souhaite pas évoluer. La Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny peut cependant accueillir tout ou partie des communes qui se trouveraient dans des limites de continuités territoriales. »

Monsieur le Maire ajoute que notre territoire fonctionne mais on est ouvert à la discussion.

Monsieur Pingliez pense que l'on ne fait pas de l'immobilisme, on prend seulement des précautions pour ne pas faire d'erreur.

Madame Lang rappelle qu'il n'est pas exclu que cette position évolue d'ici quelques années.

Monsieur le Maire répond que oui, cela est possible mais on ne sait pas à l'heure actuelle.

Monsieur Guillot procède à une explication de vote : il se prononcera contre la proposition de délibération du Maire pour les raisons suivantes :

- parce qu'un certain nombre d'élus ou vice-présidents ne sauraient remettre en cause les votes unanimes de 2 assemblées et faire capoter un projet voté ;
- parce que nous ne pouvons exclure un territoire avec lequel nous travaillons depuis plus de 15 ans (Salins) ;
- parce qu'il rejette le choix de l'immobilisme ;
- parce qu'il ne revient pas sur le vote du 11 décembre 2015.

Monsieur Guillot votera donc contre la délibération présentée et invite les conseillers municipaux à en faire autant.

Madame Grandvaux précise qu'elle a un pouvoir contre cette délibération.

Monsieur le Maire met aux voix : 18 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions : adopté à la majorité des voix.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ consultation pour achat groupé d'électricité proposé par le Sidec

Monsieur le Maire précise que le Sidec a lancé une consultation des communes pour l'adhésion à un achat groupé d'électricité et qu'il a proposé la candidature de la ville de Poligny. Pour autant, il faudra délibérer pour cela. Les gains financiers en matière d'électricité seraient de l'ordre de 10 à 20 % en changeant de fournisseur d'électricité.

2/ rédaction du compte rendu de séance

Monsieur Guillot souhaite que figure au PV de cette séance, le fait que les élus de l'opposition ont accepté d'attendre que le quorum soit atteint afin que puisse se tenir la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que cela figurera bien dans le compte rendu et remercie une fois encore tous les élus d'avoir patienté jusqu'à l'arrivée de Monsieur Pingliez à 18h22 pour atteindre le quorum et débiter la séance.

3/ compteurs EDF linky

Monsieur Guillot explique qu'EDF va changer tous les compteurs et veut mettre en place des compteurs « linky ». Il souhaite que les élus réfléchissent bien sur la pose de ces compteurs qui ne sont pas forcément

bien, loin de là. EDF est en train de faire un chantage en disant que s'il n'y a pas de relevé électronique possible des compteurs, le contribuable paiera 20 € par mois supplémentaire. Cela peut toutefois évoluer.

4/ éclairage vers le cimetière

Monsieur Gaillard informe l'assemblée d'une prochaine réunion avec le Sidec pour l'éclairage du cimetière.

Monsieur Guillot répond qu'il avait sollicité l'éclairage de ce lieu car cela lui paraissait intéressant.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique BONNET

Pascal PINGLIEZ